MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16-12-2025 / __ __ __ __
Dossier complet le : 16-12-2025 / __ __ __ __
N° d'enregistrement : 010635/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un parc photovoltaique d'une puissance inferieure a 1 MWc

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: FERME SOLAIRE

Raison sociale: Ferme Solaire SAS

N° SIRET: 90861511500015

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: CHAPUS

Prénom(s): Bertrand

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un parc photovoltaique au sol sur la commune de Bon-Encontre. Le terrain objet de la demande a une surface cadastrale de 42612 m². Le site d'implantation est compose d'une seule parcelle dont seuls 7600 m² seront concernes par l'installation. Environ 1245 modules d'une puissance unitaire de 670 Wc y seront installes et les rangees de panneaux observeront un espacement de 1 m afin de garantir un espacement suffisant a la bonne ventilation sous les panneaux afin d'eviter les zones d'accumulation de chaleur. Le projet aura une emprise au sol estimee de 5 871m2 (surface projetee des panneaux).

4.2 Objectifs du projet

Objectifs vises: - Produire de l'energie bas-carbone pour repondre aux objectifs nationaux de developpement d'energies renouvelables et injectee sur le reseau public d'electricite. - Etre partie prenante a la realisation des objectifs regionaux du SRADDET de la Region en termes de developpement des energies renouvelables. - Valoriser un terrain degrade a travers la production d'energies renouvelables.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier de l'installation se deroulera sur les periodes automnales et hivernales dans le but de limiter les impacts potentiels sur le derangement de la faune en periode de reproduction, sur une periode de 4 a 6 mois, et comprendra cinq phases: -Phase 1 - Preparation du site: delimitation des zones, travaux prealables (debroussaillement), mise en place des voiries, plateformes et clotures et etude geotechnique. -Phase 2 - Construction du reseau electrique: installation des cablages de puissances et de communication pour preparer le raccordement de la centrale. -Phase 3 - Montage des structures: La technique d'ancrage par pieux battus ne necessitant pas de nivelement ni de coulage de beton, les ancrages seront enfonces un a un selon le plan d'implantation puis controles. Les structures porteuses y seront installees afin d'accueillir en dernier lieu, les tables photovoltaiques. -Phase 4 - Installation des equipements electriques et raccordement: les tables seront raccordees au poste de livraison/transformation et le poste au reseau public. -Phase 5 - Preparation de la prairie: Apres un leger decompactage des sols, le site sera seme en semences fourrageres. -> Annexe complementaire 6

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation: - A l'obtention des autorisations d'exploitation, un bail emphyteotique de 40 ans sera conclu avec le proprietaire. - La frequentation de la centrale sera reduite a une visite de maintenance mensuelle ainsi qu'a chaque fois qu'il sera juge necessaire en cas d'evenement exceptionnel. Les panneaux sont entretenus annuellement (par cryogenisation en cas de secheresse). - La production est suivie en temps reel via un serveur et des cameras. - Le site sera entretenu regulierement ainsi que les haies. - La disposition des panneaux permettra que les eaux pluviales s'ecoulent vers le sol entre les modules et entre les rangs de maniere a limiter significativement la formation dune zone preferentielle soumise a l'erosion et ne presente pas de facteur d'impermeabilisation supplementaire (Cf. Annexe complementaire 1) - Le projet ne necessite pas l'abattage d'arbres ou de defrichement, ni pour la phase de travaux ni pour l'exploitation. En fin d'exploitation: - La totalite des amenagements seront demanteles et les panneaux recycles. - Le terrain sera remis en son etat d'origine -> Annexe complementaire 6

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du code de l'urbanisme, le projet sera soumis a une declaration prealable de travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol du projet (tables photovoltaiques + poste de livraison + poste de transformation) Surface plancher (postes de livraison et transformation) Hauteurs point bas/point haut des structures Surface cloturee	(5 871, m2) (19,20, m2) (1,20 / 3, m) (7 636, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Route de Paradou

Lieu-dit :

Localité : Route de Paradou 47240 Bon-Encontre

Code postal : 47240 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°67'23"E Lat. : 44°19'7"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de l'agglomeration d'Agen dont la derniere procedure a ete approuvee le 02/10/2025. La parcelle est classee N.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Localisation du projet par rapport aux zones a forte sensibilite environnementale : Annexe complementaire 3
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	L'installation n'engendrera pas de nuisances sonores. Le site ne se trouve pas a proximite d'un Plan d'Exposition aux Bruits (PEB) et est situe dans un secteur affecte par le bruit des infrastructures de transport terrestre.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le projet ne se trouve pas dans une zone humide effective. Annexe complementaire 3.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPRN de type Mouvements de terrain de Bon-Encontre pour les eboulements et glissements de terrain, PPRN Argile pour les tassements differentiels
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	PPRN de type Mouvements de terrain de Bon-Encontre prescrit le 19/05/2022 et PPRN Argile approuve le 22/01/2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun raccordement a l'eau potable n'est necessaire pour le projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	L'installation ne modifiera pas les conditions d'ecoulement et d'infiltration des eaux puisque le sol ne sera pas impermeabilise.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Aucun terrassement de prevu.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet ne necessite pas de raccordement a l'eau potable ni a l'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	En phase de chantier il est inevitable que les especes soient derangees temporairement. Cependant des mesures de reduction seront prise afin de limiter l'impact du chantier (periode de travaux, nuisance sonore, plans de prevention et gestion des risques...)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	La parcelle du projet se situe en zone N. Cependant le projet a pour objectif de revaloriser une ancienne carrieer de calcaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☑	☐	Risque de pollution des sols. Annexe complementaire 6.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Risque d'inondation -> PAPI PEP - Agenais Risque de mouvements de terrain Risque sismique 1/5 Risque retrait gonflement des argiles 3/3 Risque radon 1/3 Annexes complementaires 4 et 6.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Pendant la phase de chantier: livraison des structures porteuses et du cablage necessaire au raccordement electrique.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Exception pendant la phase de chantier lors de la mise en place des structures porteuses.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Exception pendant la phase de chantier lors de la mise en place des structures porteuses.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Exception pendant les phases de chantier et demantelement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Exception pendant la phase de chantier positionnee en periode hivernale pour limiter le derangement de la faune et ou l'eclairage sera indispensable en debut et fin de journee
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Etant donne le caractere ponctuel de la phase des travaux et la taille moderee du chantier, le risque lie aux pollutions atmospheriques dues a l'envol de poussieres est juge faible. Les engins de chantier seront source de rejets de gaz d'echappement mais cette phase reste limitee dans le temps et aucune nuisance n'est identifiee en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Principalement des dechets de cablage, soit inertes et non-dangereux, faisant l'objet d'un stockage specifique et d'une prise en charge par un centre de traitement habilite.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'a pas fait l'objet d'une etude d'impact, il n'est pas soumis a evaluation d'incidence Natura 2000 car hors zone, ne fait pas l'objet d'un Dossier loi sur l'eau a ce jour et n'est pas soumis a d'autres evaluations specifiques.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'evitement: -Concernant le chantier: choix de techniques d'installation peu invasives minimisant la compaction des sols et conservant la topographie naturelle du site; choix d'ancrage legers; stabilisation prioritaire des pistes pour limiter l'erosion; conceptualisation des structures porteuses optimisant l'ecoulement des eaux pluviales sans creation de zones d'erosion. -Choix d'un site degrade hors zones a forte sensibilite environnementale, hors enjeux paysagers, avec une topographie permettant des dispositifs de limitation de l'impact visuel et a distance raisonnable des habitations. -Mise en place de plans de prevention et de gestion des risques: chantier, pollutions, dechets... Mesures de reduction: -Phase de chantier positionnee sur 4-6 mois en automne/hiver afin de limiter le derangement des especes en periode de reproduction et de permettre la reprise du couvert vegetal au printemps. -Maintien des corridors existants et renforcement de la trame verte via l'installation d'une haie arbustive composee d'essences locales et servant egalement d'ecran. Elle sera entretenue selon un cahier des charges de pratiques durables mis en place avec le prestataire retenu (taille douce biannuelle, paillis vegetal a minima) -Preservation de la permeabilite des sols (pas d'enrobe ni de structures impermeabilisantes) -Choix de panneaux anti-reflet -Semis sous panneaux et griffage apres le passage des engins en phase de chantier pour favoriser la reprise du couvert vegetal. -Mise en place d'amenagements favorisant la biodiversite locale: mailles de 55 pour la cloture, positionnement de nichoirs (adaptes aux especes en presence) et hotels a insectes.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La planification rigoureuse des differents plans de prevention et de gestion des risques, le caractere faiblement invasif du mode de construction de la centrale ainsi que les choix strategiques de reduction d'impacts (type de panneaux, positionnement de la phase de chantier, ...), le maintien et le renforcement des corridors ecologiques existants ainsi que les dispositifs favorisant la biodiversite et la reprise du couvert vegetal, sont autant d'elements nous permettant de penser que le projet aura un impact environnemental limite et encadre. De plus, se trouvant hors et a distance de zones a forte sensibilite environnementale, on peut supposer que le projet ne mettra pas en danger des especes a preserver. Considerant ces elements nous evaluons que le projet peut etre dispense d'une evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom CARTON

Prénom Elise

Qualité du signataire Chargee de developpement photovoltaique

À Toulouse

Fait le 16-12-2025

Signature du (des) demandeur(s)